

*L'ajournement*

**M. Barry Moore (secrétaire parlementaire du ministre du Revenu national):** Monsieur le Président, en réponse à la question du député du 17 mars relativement au site de East Lake près de Preston en Nouvelle-Écosse, j'aimerais d'abord dire que nous sommes tous conscients de la présence fière et riche de la communauté noire de cette province. Son histoire qui nous ramène 200 ans en arrière, à l'époque où leur allégeance à la Couronne britannique poussait les loyalistes noirs vers les côtes de la Nouvelle-Écosse.

Je suis certain que nous voulons tous commémorer de façon adéquate et significative la contribution des habitants noirs de la Nouvelle-Écosse à cette nation. C'est pourquoi le Conseil consultatif sur les sites historiques étudiera la question lors de sa prochaine réunion, qui aura lieu en juin à Annapolis Royal, en Nouvelle-Écosse.

À propos de la décharge, étant donné que le site de East Lake se trouve sur une terre publique provinciale, j'exhorte le député et d'autres intéressés à poursuivre leurs démarches auprès des autorités provinciales et municipales.

En terminant, je suis heureux d'informer les députés que la Direction des lieux historiques nationaux effectue actuellement une recherche sur l'histoire des Noirs au Canada pour la Commission des lieux et monuments historiques du Canada.

**Le président suppléant (M. Paproski):** La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à 10 heures demain, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 25.)